

Accueil physique au secrétariat des élèves pour le dépôt des dossiers : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 11h30 et 14h à 16h

PROCEDURE D'ADMISSION

Collège INJS / inclusion en milieu ordinaire - collège Rodin ou Alviset

- Le dossier de demande d'admission au collège, rempli par la famille et accompagné des documents demandés, est à déposer ou envoyer au secrétariat des élèves. Merci de bien préciser la classe demandée à la rentrée (6^{ème}, 5^{ème} etc....) et l'établissement souhaité: INJS / Rodin ou Alviset.
 - Il est indispensable, avant d'effectuer toute demande, que le jeune ait un **lieu de résidence en France métropolitaine**, qu'il soit **affilié à la Sécurité Sociale** (sur le numéro du représentant légal si l'élève est mineur) et qu'il soit **pris en charge par la MDPH** de son département de résidence.
- 2. Après examen du dossier complet, un stage et un ensemble d'entretiens sont proposés au jeune et à sa famille, afin d'avoir des éléments supplémentaires pour prendre une décision d'admission.

Déroulement du stage d'admission

<u>Pour une entrée au collège</u> : 1 à 2 jours de stage en classe + un ensemble de rendez-vous avec les professionnels

- Le jeune effectue un stage en classe au cours duquel il passe des évaluations d'enseignement général (Français, Mathématiques).
- Le jeune et ses parents rencontrent les professionnels des différents services de l'INJS (rendezvous avant, pendant ou après le stage, selon le planning envoyé).
- En cas de **demande d'internat**, un stage obligatoire d'une nuit minimum est organisé.
 - 3. A l'issue de ce stage, une **commission d'admission** se réunit pour examiner les avis de tous les professionnels et proposer la meilleure orientation possible.
 - 4. Un courrier notifiant la décision de la commission est envoyé à la famille, qui doit confirmer son choix.

Pour les demandes d'admission en inclusion dans des établissements de l'Education Nationale en partenariat avec l'INJS (collège Rodin ou Alviset), cette notification de décision est sous réserve de l'affectation du Rectorat de Paris (fin juin/début juillet).

<u> DATE LIMITE ENVOI DES DOSSIERS</u>

- 28 mars 2025 : collège Rodin, collège Alviset
- 2 mai 2025 : collège INJS

Pour toute information concernant le volet médical
Secrétariat médical Madame CHENEVOT

■ 01.53.73.14.44

medical@injs-paris.fr